

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
7 décembre 2017

L'an Deux Mil dix-sept, le 7 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAÏLLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mesdames LACAÏLLE Isabelle, GONNET Marie-Claude et GROSS Séverine, Messieurs, FORT Alain, LAPLACE Bruno, MAURON Bernard, LAHAYE Sébastien, PONCET Alain, CHANOIS Fabien, SCHMIEDER Marc et GUILLEMOT Jean.

ABSENTS :

SECRETAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I CHARTE DE L'ELU

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux conseillers municipaux et procède à la lecture de la charte de l'Elu local. La lecture de la charte est obligatoire depuis le 31 mars 2015.

II MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour et d'ajouter 3 points :

- possibilité d'un troisième adjoint
- remboursement caution, état des frais de chauffage
- frais coparoissiaux

III TROISIEME ADJOINT

Le conseil décide de ne pas procéder à l'élection d'un troisième adjoint. Cette décision pourrait être revue si nécessaire.

IV LOGEMENT

Suite au départ des locataires, l'état des lieux étant satisfaisant, le conseil décide de leur restituer la caution d'un montant de 410,64 €. L'état des frais de chauffage laisse apparaître un trop perçu par la commune d'un montant de 18,50 € qui leur sera restitué.

V FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme le Maire expose au conseil que, suite aux quatre démissions du conseil municipal, la composition du conseil communautaire de la Plaine Jurassienne doit être revue pour se conformer à la légalité. Le conseil municipal décide de conclure un accord local avec les communes membres de la communauté

A la suite de cet accord la commune de Gatey perd un délégué. Marie Claude GONNET restera suppléante en cas d'absence du titulaire.

VI BUDGET

- RESTE A REALISER

Une entreprise n'ayant pas encore effectué les travaux prévus en 2017, le conseil municipal inscrit la somme de 5000 € en « reste à réaliser » pour le paiement en 2018.

- LE QUART DES DEPENSES D'INVESTISEMENT

Pour permettre des dépenses d'investissement en 2018, avant le vote du budget, le conseil inscrit la somme de 9557 € représentant le quart des dépenses d'investissements.

VII SUBVENTION : classe de mer

18 élèves de Gatey participeront à la classe de mer à PORT LEUCATE. Le conseil décide d'attribuer une subvention de 900 €.

VIII TRAVAUX ROUTE

Le conseil demande des devis pour la réfection de la route de la Fragneuse.

VIX FRAIS COPAROISSIAUX

Le montant des travaux de restauration des tableaux et statuts de l'Eglise d'Asnans-Beauvoisin s'élève à 11447 € H.T. Après déduction des subventions versées d'un montant de 8609 € H.T., il reste la somme de 2838 € H.T. à la charge des communes. Le conseil accepte le versement de la somme de 860.59 € correspondant à la participation de Gatey. La commune participera également à l'achat d'une tondeuse pour l'entretien du cimetière pour la somme de 467.49 €.

VX BOIS ROUTE D'ASNANS

Le conseil décide de confier à l'entreprise GALLOT Forestier le nettoyage de la parcelle ZL 18. Cette entreprise procédera à l'abattage des arbres. Ceux-ci seront cubés puis vendus 5 € le stère à l'entreprise GALLOT Forestier en échange du travail réalisé.

VXI COLIS ANCIENS

Le colis des anciens sera distribué dans la semaine du 18 au 23 décembre 2017.

Séance levée à 22h

GATEY, le 7 décembre 2017.

